



CO-FARMING

Le co-farming est la version numérique de pratiques qui ont toujours eu leur place dans le monde agricole telles que l'**entraide** et l'**échange**. Internet facilitant la création de **réseaux**, il permet de repousser les limites territoriales en les élargissant à l'échelle nationale et transfrontalière, voire internationale.

La CR favorable à la pratique tant que cela bénéficie à l'agriculteur !

La Coordination Rurale est favorable à toute innovation sociale et technique dans le monde agricole, tant que **l'agriculteur reste au cœur des décisions**.

Le co-farming comme accès à la **mutualisation**, à la **réduction des coûts**, au **partage de connaissances et expériences** ne peut qu'être une opportunité d'évolution des pratiques avantageuses pour les agriculteurs. En revanche, pour la Coordination Rurale le co-farming ne doit pas être un moyen pour pallier à l'augmentation des risques liés à la volatilité, l'enjeu primaire reste la remise en cause de **l'instabilité financière et de revenu** à laquelle les agriculteurs sont confrontés et qu'ils ne maîtrisent pas.

Les économies qui sont faites par le recours à cette pratique doivent profiter à l'agriculteur et non pas captées par la filière ou par les acteurs qui aujourd'hui se proposent en tant que « facilitateurs » de la mise en relation, parmi lesquels on entrevoit déjà la présence tentaculaire des coopératives et des FDSEA.

Concernant les données récoltées par le co-farming, la Coordination Rurale est favorable à une approche démocratique : [l'agriculteur doit rester maître des données qui le concernent](#).